



enseignants de l'Unsa - 12



2 rue Henri Dunant, 12000 Rodez – 05.65.42.63.15

Rodez, le 1er octobre 2020,

Objet : Charge de travail des directeurs-trices et consigne syndicale.

Madame la Directrice départementale des services de l'Éducation Nationale,

A l'heure d'une simplification des tâches des directrices et directeurs, discutée et promise, sans effet pour les acteurs du terrain, nos collègues voient s'amonceler des tâches de plus en plus prégnantes et envahissantes.

Quid de la promesse du Ministre de l'Éducation Nationale relative aux décharges supplémentaires dès cette rentrée ?

Quid de l'allègement des enquêtes et autres tâches qui pourraient être différées pour étaler dans le temps l'importante charge de travail ?

Quid des aides administratives promises depuis les accords de 2006 ?

Nos collègues nous faisant remonter leur état de fatigue et leur lassitude, nous en sommes à leur conseiller de prioriser et de différer certaines demandes institutionnelles, quitte à ne pas réaliser les tâches demandées dans les délais impartis.

Il s'agit pour nous de ne pas engager plus avant leur (sur)charge mentale.

C'est pourquoi nous vous informons que nous lançons la consigne syndicale suivante :
«Je le ferai quand je le pourrai !»

Il ne s'agit pas de ne pas réaliser mais bien de différer certaines tâches moins urgentes afin d'éviter une hécatombe dans les rangs des directrices et directeurs d'école.

Restant à votre disposition pour tout échange sur cette situation difficile et inquiétante, nous vous assurons, Madame la Directrice Académique, de notre profond dévouement au service public d'éducation.

Sophie HERAN, Sébastien SEGUR,
co-secrétaires du SE-UNSA 12.